



HONORAIRES TTC DE L'AGENCE

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la

charge de l'un ou de l'autre voire les deux, en sus du prix net vendeur. »

Applicables au 30 novembre 2017

TRANSACTIONS

Maisons – Appartements

De 0 à 60 000 euros.....	6 000€
De 60 001 euros à 100 000 euros	10 %
De 100 001 euros à 140 000 euros	9 %
De 140 001 euros à 220 000 euros	8 %
De 220 001 euros à 350 000 euros	7 %
Plus de 350 001 euros.....	6 %

Terrains à bâtir :..... 10 % avec un minimum de 15 000€

Commerces et locaux commerciaux : 10 % avec un minimum de 15 000€

